Signature du contrat de prestations de l'Association VIVA avec la Ville de Lancy

La Ville de Lancy et l'association VIVA (Valoriser et Intégrer pour Vieillir Autrement) ont signé, jeudi 24 mars, un contrat de prestations. Cette signature s'est déroulée en présence de Mme Anne-Claude Juillerat Van der Linden, présidente de l'association, de M. François Baertschi, Maire, et de M. Dominique Demierre, Chef du Service des affaires sociales *(de droite à gauche sur la photo)*.

Grâce à ce contrat de prestations, d'une durée initiale de quatre ans, la Ville de Lancy donnera les moyens nécessaires à l'association VIVA pour exister et se développer. De son côté, celle-ci s'engage à mettre en place et diffuser des mesures de prévention permettant de mieux aborder le vieillissement physique et cérébral, mais aussi de proposer des activités et des interventions renforçant la compréhension et la solidarité entre générations, ainsi que le maintien de l'autonomie et de la dignité. Une des originalités de la démarche de VIVA est qu'elle privilégie avant tout l'intégration et la participation à la vie communautaire locale, que celle-ci soit associative, artistique, sportive, etc.

Beaucoup de projets sont déjà en cours: preuve en est les nombreuses et intéressantes propositions ou rubriques que vous pouvez lire chaque mois dans "Le Lancéen", dont les "Petits trucs de VIVA" *(voir en p. 5)*.

Nous nous réjouissons de la signature de ce contrat et formulons tous nos vœux pour la réussite de ce projet innovant et passionnant dans sa dimension communale.